



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de Décembre s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'Ordre National des Experts-Comptables sur deuxième convocation, à l'Hôtel Golden Tulip Royaume, Alger.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée générale :

Résolution n° 01 : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, le Rapport moral et financier de l'exercice 2024/2025.

Résolution n° 02 : L'Assemblée Générale fixe, à l'unanimité, le montant de la cotisation professionnelle à soixante mille dinars (60.000,00 DA) au titre de l'exercice 2025/2026.

Résolution n° 03 : L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, le Budget de l'exercice 2025/2026.

Résolution n° 04 : L'Assemblée Générale mande, à la majorité, le Conseil National à l'effet de traiter les créances sur cotisations des professionnels décédés et/ou radiés du tableau de l'Ordre.

Résolution n° 05 : L'Assemblée Générale autorise à l'unanimité, le Conseil National à accueillir et à organiser les évènements internationaux prévus pour l'année 2026 en collaboration avec l'IFAC et la PAFA.

Résolution n° 06 : L'Assemblée Générale donne à l'unanimité, son accord au Conseil National pour l'accompagnement de l'Ordre Mauritanien des Experts-Comptables pour son adhésion aux organisations internationales.

Résolution n° 07 : Publicité légale

P/le Bureau de l'Assemblée
La Présidente
Mme BENABED Nora Epse BOUAFIA

